

Fiche projet : 1.5

Création d'une crèche et d'un service halte-garderie Place de la Scierie à Gerpinnes

Le projet vise la création d'une crèche communale et d'un service halte-garderie en vue d'augmenter l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages, de répondre au manque de places d'accueil pour la petite enfance et de mettre sur place un service (halte-garderie) rare dans la micro-région.

Justification

Rendre le territoire plus attractif pour attirer les jeunes ménages et éviter leur exode vers d'autres agglomérations passe inévitablement par le développement d'une offre en services adaptée à cette population. L'accueil de la petite enfance fait partie des services les plus prisés par les jeunes ménages. Selon les chiffres de l'ONE, en 2012 le taux de couverture en matière de place d'accueil à Gerpinnes était de 49%. Même si ce chiffre est supérieur à l'ensemble des communes, il reste insuffisant.

Enfin, ce service communal permet son accessibilité financière, les coûts de garde étant en effet proportionnels aux revenus des ménages.

Description du projet

Le projet vise la création d'une crèche communale d'une capacité d'environ 24 enfants et d'un service de halte-garderie au niveau de la Place de la Scierie. Cet espace communal dégradé et actuellement essentiellement utilisé à des fins de stationnement fait l'objet, dans le cadre de cette Opération de Développement Rural, d'un projet d'aménagement global et multifonctionnel concernant pas moins de 4 projets distincts :

- la création d'une crèche et d'un service de halte-garderie (objet de la présente fiche) ;
- la construction d'une dizaine de logements tremplins (objet de la FP 1.2) ;
- la création d'un espace de convivialité (objet de la FP 2.2) ;
- la création d'ateliers ruraux à vocation commerciale (objet de la FP 2.11).



Le lien entre la création de logement tremplin destinés aux jeunes ménages, éventuellement accompagnés de jeunes enfants, et la création d'une nouvelle crèche apparaît rapidement comme évident et très intéressant,

notamment en vue de limiter les déplacements. En outre, la volonté de la commune et des citoyens est de proposer, parallèlement à la nouvelle crèche communale, un service d'halte-garderie¹ inexistant au niveau de la micro-région.

L'implantation de la nouvelle infrastructure, dont la surface nécessaire est évaluée à environ 200m², au sein du site reste à déterminer avec précision. Parmi les possibilités envisagées, citons l'implantation du bâtiment dans la partie est du périmètre (à proximité de l'ancienne gare) afin de profiter du surplomb existant en vue d'y créer un jardin sécurisé pour la crèche.



Vues sur le surplomb existant au niveau de la Place de la Scierie © S&A - 2015

Au-delà de ces aspects, signalons encore que le site dispose d'une position hautement stratégique (dans le centre-ville) et son réaménagement se justifie pour de multiples raisons :

- amélioration d'un chancre en entrée de ville (le site est bordé par la N975) ;
- densification d'un centre urbanisé (volonté de la Région wallonne) ;
- possibilité de créer des bâtiments efficients d'un point de vue énergétique ;
- développement de la mixité des fonctions (logements, commerces, services, espaces de rencontre, etc.) ;
- proximité avec le futur réseau RAVeL (cf. FP 2.6 : Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpinnes) ;
- proximité des services (commerces, écoles, TEC, etc.)
- etc.

¹ Une halte-garderie est une structure qui accueille les enfants de 0 à 6 ans de manière occasionnelle pour permettre aux parents de se libérer quelques heures (pour faire des courses, entreprendre des démarches administratives, chercher un emploi, faire face à un imprévu ou tout simplement souffler un peu).

L'accueil y est donc généralement limité dans le temps. Sa capacité est variable et le contrôle y est assuré par l'ONE. Le prix est fixé librement par chaque halte-garderie: par heure, tarif demi-journée, tarif à la journée ...

Reportage photographique



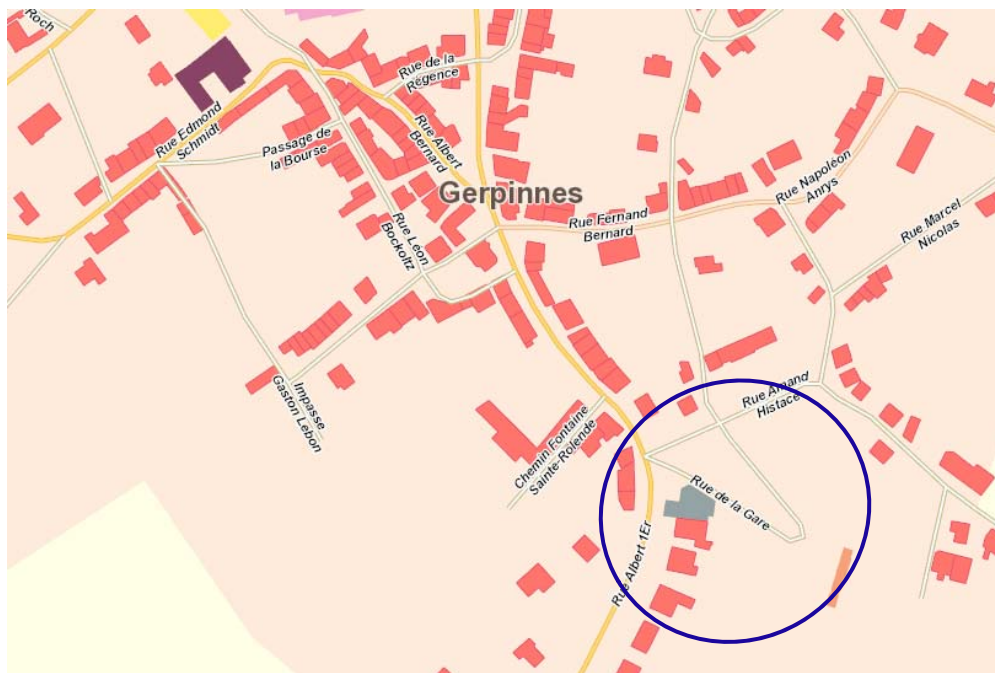
Place de La Scierie © FRW - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpinnes
- Réunion d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation

Le périmètre d'étude se trouve le long de la rue Albert 1er et la rue Armand Histace à Gerpinnes-centre.



© Googlemaps® S&A - 2015

Thèmes

Démographie et logement – Services et vies associatives

Enjeux

- Gerpinnes dans 10 ans sera un territoire solidaire au sein duquel la dimension intergénérationnelle est mise en exergue, rééquilibré démographiquement et proposant une offre en logement adaptée aux besoins de sa population
- Gerpinnes dans 10 ans ce sera un territoire offrant des structures, infrastructures et des services performants et innovants permettant l'épanouissement et le bien-être de tous

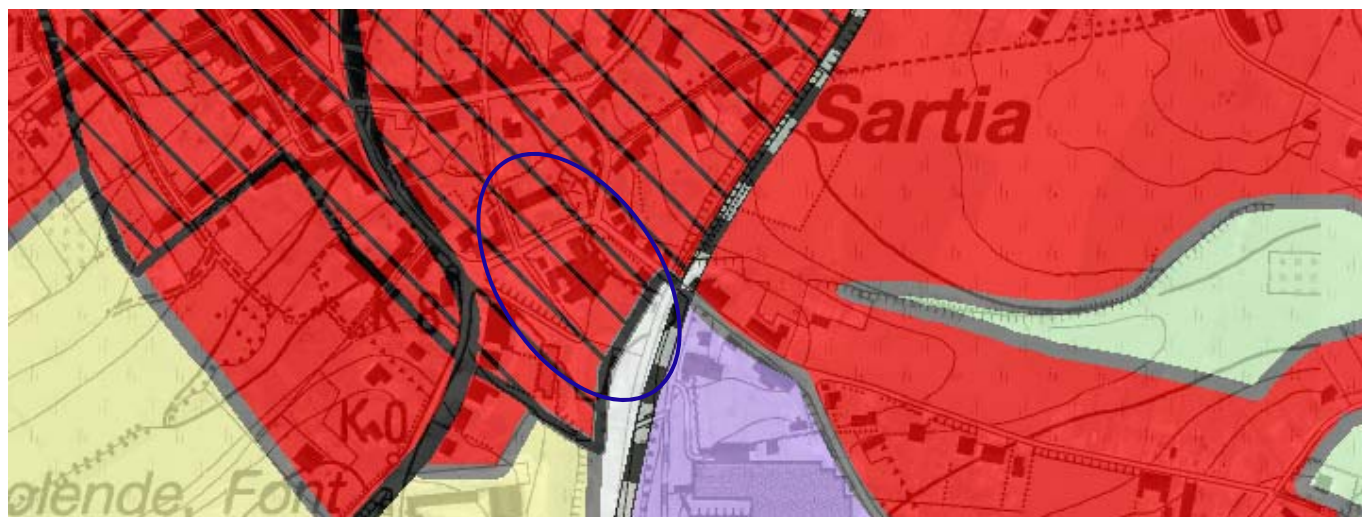
Objectifs opérationnels

- 5 - Lutter contre l'exode des jeunes notamment en facilitant et soutenant leur accès au logement

- 7 - Organiser et développer davantage d'activités pour les enfants, pour les adolescents ainsi que pour les seniors
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité

Statut au plan de secteur

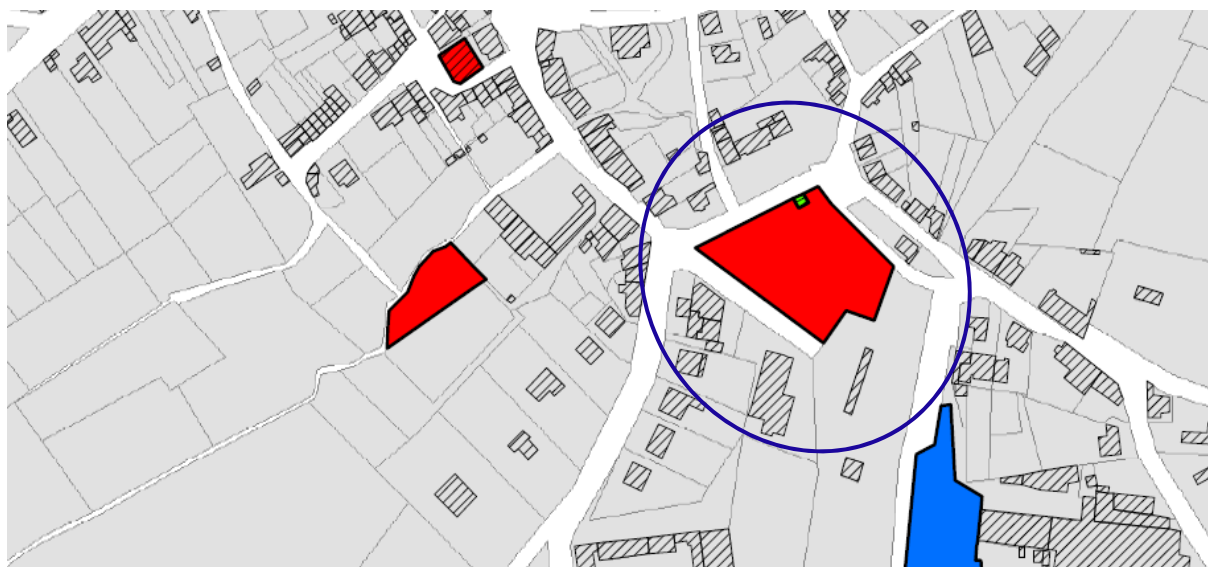
Zone d'habitat couverte par un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique



© SPW - DGO4 - 2014

Statut de propriété

Public pour la majeure partie du périmètre



En rouge le Domaine de la Commune de Gerpinnes, En bleu le domaine de la SWDE, en vert une Intercommunale d'électricité, PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Mener une réflexion d'ensemble sur la zone (plan masse par exemple)
- Déterminer les aménagements en fonction des besoins, en concertation avec la population concernée
- Réaliser les plans en concertation avec la population et la CLDR
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réaliser les travaux
- Prévoir l'aménagement des abords quand nécessaire
- Elaborer un « projet d'accueil » conforme au « code qualité de l'accueil » conçu par des spécialistes de l'O.N.E.
- Recevoir l'autorisation de fonctionnement au minimum, voire l'agrément et les subventions de l'O.N.E. (obtenir une attestation de qualité dans les deux derniers cas)
- Mettre sur pied la structure d'accueil de la petite enfance et soutenir celle-ci

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.2 : Création de logements tremplins à la Place de la Scierie à Gerpinnes
- FP 2.2 : Création d'un espace de convivialité place de la Scierie à Gerpinnes
- FP 2.11 : Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale Place de la Scierie à Gerpinnes
- FPR 12 : Développement des activités et soutien aux structures travaillant avec les enfants et les adolescents

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
➤ Volonté de mettre en œuvre des bâtiments exemplaires sur le plan énergétique ➤ Localisation stratégique (notamment proximité avec des logements destinés aux jeunes ménages) ➔ diminution des déplacements motorisés / utilisation accrue des modes de transports en communs	➤ Rééquilibrage démographique via la lutte contre l'exode des jeunes ➤ Renforcement de la cohésion sociale (projet global multifonctionnel)	➤ Augmentation de l'attractivité du territoire pour les jeunes (création indirecte d'emplois) ➤ Engagement de puéricultrices	➤

Indicateurs de résultats

- Nombre d'enfants fréquentant l'infrastructure

Création d'emploi(s) envisagées (nombre et nature)

- Plusieurs puéricultrices pourront être engagées

Origine du financement

- DGO1 – l'amélioration du cadre de vie, les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale
- DGO4 – Investissement matériel ou immatériel, domaine de l'énergie, UREBA
- DGO5 – Construction, agrandissement et transformation d'institution intéressant la naissance et l'enfance
- Fonds propres commune

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Carence en place d'accueil pour la petite enfance
- Construction des logements Tremplin sur le site de la Scierie (FP 1.2)

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 1
- Priorité du Conseil communal : 1

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO4, DGO5
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Office National de l'Enfance
- Partenaires privés éventuels (PPP)

Estimation financière

- Voir FP 1.2

Annexes

- Annexe 1 : Esquisse 1
- Annexe 2 : Esquisse 2



